PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Projet agrivoltaïque « La Richerie » sur la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, il sera procédé **du lundi 30 novembre 2026 à 9H au lundi 1er mars 2027 à 17H inclus**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) préalable à une autorisation environnementale relative au projet agrivoltaïque « La Richerie » sur la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois, soumis à évaluation environnementale. La consultation tient lieu de la participation du public au titre de l'autorisation d'urbanisme.

Une réunion publique d'ouverture sera organisée, en présence du commissaire enquêteur et du pétitionnaire dans la **salle polyvalente des lisses située au 15, rue du Stade à Sainte-Catherine-de-Fierbois**, **le jeudi 10 décembre 2026 de 18H à 20H**. Une réunion publique de clôture sera organisée dans les mêmes conditions **le mardi 16 février 2027 de 18H à 20H**.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire (**https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actualites/Consultation-parallelisee-Loi-Industrie-Verte**).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier (qui comprend une étude d'impact), des compléments et des avis des services consultés pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation : **https://www.registre-dematerialise.fr/7773/**

Toute personne peut consulter le dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation du public et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, sur demande en mairie de Sainte-Catherine-de-Fierbois, siège de la consultation (**54, rue Boucicault 37 800 Sainte-Catherine-de-Fierbois)**.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

– sur le registre du site internet dédié ou via l'adresse électronique dédiée au dépôt des contributions : **consultation-du-public-7773@registre-dematerialise.fr**

– lors de la permanence de Monsieur Luc DIAS, commissaire enquêteur désigné pour mener la procédure (suppléant : Monsieur Pascal HAVARD), **à la salle des mariages de la mairie de Sainte-Catherine-de-Fierbois le samedi 16 janvier 2027 de 10H à 12H.**

– par courrier adressé à la mairie à l'adresse suivante : **54, rue Boucicault (37 800 Sainte-Catherine-de-Fierbois)**, à l'attention du commissaire enquêteur.

– déposés sur le registre papier mis à la disposition du public sur demande en mairie.

Les contributions adressées par voie électronique, courrier ou déposées sur le registre papier seront mises en ligne, anonymisées, sur le site internet dédié à la consultation, pendant toute la durée de celle-ci.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage, la société QAIR FRANCE, à l'adresse suivante : **QAIR FRANCE, 3, rue Jacques Daguerre à Nantes (44 300)** ou par mél : **contact@qair.energy**

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire.